

LETTRE DU REPRESENTANT DE L'ALBANIE AUPRES DU CONSEIL
DE SECURITE ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL EN DATE DU
23 JUIN 1947

New-York, le 23 juin 1947

Monsieur le Secrétaire général,

Selon les instructions reçues de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer ce qui suit :

A diverses reprises, le Gouvernement albanaïs a signalé au Secrétariat Général les provocations réitérées des autorités grecques le long de notre frontière du sud ; il résulte clairement que ces derniers temps cette campagne de provocations a été intensifiée et que l'acte du 21 mai 1947 a été le comble de la brutalité de ces nouvelles provocations.

Par ces actes, le Gouvernement grec s'efforce de créer une psychose de trouble et de justifier ainsi sa considération en état de guerre avec l'Albanie. Toutes les provocations ne sont que la conclusion logique d'une telle politique.

Le Gouvernement albanaïs, ayant en vue l'aide qu'il a donnée à la Commission d'enquête,

Inspiré du désir de collaboration internationale pour le maintien de la paix et de la sécurité,

Inspiré par le désir de contribuer au renforcement de la vérification des faits sur les provocations effectuées à notre frontière,

Et enfin désirant aider le Conseil de sécurité dans ses travaux, a décidé de porter l'aide nécessaire au groupe subsidiaire sur les cas d'éventuels et réels incidents de frontière.

Tout en prenant une telle décision, le Gouvernement de la République populaire d'Albanie maintient son point de vue exprimé devant le Conseil de

sécurité dans les séances des 20 et 22 mai 1947, et souligne ce qui suit :

Bien que le Conseil de sécurité n'ait pas pris une décision quant au point 3 (b) de l'ordre du jour du Conseil de sécurité (en date du 12 mai 1947), le Gouvernement albanais exprime la volonté de faciliter les travaux en cours du groupe subsidiaire.

Le groupe subsidiaire doit s'adresser au Gouvernement albanais, à temps et pour chaque cas séparé, avant de commencer son enquête.

Le Gouvernement albanais précise que cette collaboration avec le groupe subsidiaire continuera jusqu'à ce que le Conseil de sécurité formule les recommandations nécessaires sur " la question grecque ", après l'examen du rapport de la Commission d'enquête.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter à la connaissance des membres du Conseil de sécurité le contenu de cette lettre.

Je profite de cette occasion, Monsieur le Secrétaire général, pour vous renouveler l'assurance de ma très haute considération.

Le représentant de l'Albanie

signé : Colonel Nesti Kerenxhi

A Son Excellence, Monsieur Trygve Lie
Secrétaire général des Nations Unies
Lake Success, New York.

